

Vol. 26 no. 13 - 27 mars 2019

Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)



Eh mon pote, fais attention !

Lors du dernier congrès de la CSQ en juin dernier, une recommandation a été adoptée afin qu'une réflexion sur l'impact de la légalisation du cannabis en lien avec la défense des membres soit réalisée. Pensons notamment à la consommation ou à la possession de cannabis sur les lieux de travail et à la consommation affichée sur les réseaux sociaux.

Dans le document Cannabis : aspects juridiques et santé publique, produit par la CSQ, on peut y lire que « [...] l'article 2088 du Code civil du Québec prévoit que toute personne salariée doit "exécuter son travail avec prudence et diligence", ce qui est d'emblée incompatible avec l'usage de cannabis (ou de toute autre drogue) pendant les heures de travail. »

Il est bon de se rappeler que la jurisprudence a reconnu très souvent qu'une faute grave était commise si une personne salariée se présentait au travail sous l'effet de l'alcool ou de la drogue. Il est certes question ici, en grande majorité, de consommation excessive d'alcool, mais nous pouvons penser qu'il en serait de même pour le cannabis.

Toutefois, se faire interdire complètement la consommation de cannabis en dehors du travail par un employeur apparaît exagéré. Une telle façon de faire pourrait être vue comme une violation du droit à la vie privée. Nous pouvons penser que le préjudice ainsi causé dépasserait ce qui peut être attendu d'emplois comme les nôtres, en termes de

Suite en page 4

#BudgetQc : Pas le budget de l'éducation, mais...

L'édito du Président



Chaque dépôt du budget provincial génère de nombreuses réactions, en premier lieu chez les organisations syndicales. De gauche ou de droite ? Coupures ou investissements dans les services publics ? Que contient-il pour les plus démunis ? Et pour l'environnement ?

Qui plus est, le premier budget d'un gouvernement nouvellement élu donne le ton pour les quatre prochaines années.

La plupart du temps, force est d'admettre que nous sommes déçus. Disons que les coupures et les compressions budgétaires des dernières années ont échaudé les organisations syndicales et qu'il est justifié d'être très critiques. Après tout, c'est notre travail de défendre vos intérêts !

Soyons clairs : pour nous, collègues de l'éducation, il s'agit d'un budget qui n'est pas à la hauteur du *spin* médiatique gouvernemental qui faisait de l'éducation LA priorité. Deux exemples : seulement 7 % des nouvelles sommes investies pour 2019-2020 seront affectées à l'éducation et les 21 M \$ investis dans la promesse d'ajouter une heure de parascolaire au secondaire pour 2019-2020 ne seront octroyés qu'à 140 écoles alors qu'il y en a plus de 1 000 au Québec ! L'éducation, une priorité qu'on nous disait ?

Vous avez lu comme moi les différentes analyses et vous savez qu'il n'y a pas assez d'investissements pour faire

une différence, au quotidien, dans nos écoles et nos centres. Et ce, peu importe, si le ministre de l'Éducation prétend le contraire !

Mais au-delà des investissements en éducation, il faut tout de même reconnaître que, pour un gouvernement caquiste, honni par les grandes organisations syndicales, le budget présenté la semaine dernière est bien loin de l'idéologie néo-libérale et de l'austérité des dernières années.

Bien sûr, nous aurions aimé que le gouvernement se dote d'un vrai plan vert et s'attaque vraiment à la pauvreté, mais soyons objectifs, il vient quand même augmenter les dépenses, non seulement en éducation et en santé, mais aussi dans l'ensemble des ministères, ce qui n'a pas été fait depuis près d'une décennie. Vous me direz qu'il avait l'argent pour le faire, c'est un fait. Mais d'autres gouvernements, par le passé, ont préféré baisser les impôts des plus riches plutôt que d'investir dans les services publics.

Mais je ne suis pas naïf et imbécile pour autant ! Je le répète : ce budget est trop timide pour affirmer que l'éducation est une priorité au Québec. Avoir à cœur le personnel de l'éducation, c'est bien beau, mais encore faut-il le démontrer ! Le gouvernement aura l'occasion de le faire, dès l'automne prochain, puisque ce sera le début des négociations pour le renouvellement de nos conventions collectives !



Éric Gingras

L'action- mobilisation : c'est un départ !

Voir ces milliers d'étudiants dans la rue, le 15 mars dernier, pour presser le gouvernement à agir concrètement contre les changements climatiques, ça donnait un frisson, n'est-ce pas ? Quelle belle mobilisation !

L'objectif d'une manifestation est de faire pression sur le gouvernement sur un enjeu, de donner une visibilité à cette cause et d'en faire connaître les revendications afin d'obtenir la faveur de l'opinion publique. À notre époque, il faut être très nombreux ou bien déborder d'imagination pour réussir à attirer l'attention.

Et pourtant, nous avons réussi à le faire lors de la dernière négociation nationale. Rappelons-nous les manifestations monstres, en 2015, sous le thème de « L'école à bout de bras ! ». Les gens se souviendront longtemps du logo bleu qui circule encore aujourd'hui. À notre campagne s'étaient aussi jointes des coalitions de parents, de citoyens et d'organismes communautaires. La couverture médiatique a été si importante que l'éducation est devenue un enjeu prioritaire au Québec.

C'est donc la tête pleine d'idées originales et positives que nous nous sommes rendus au réseau de l'action-mobilisation de la CSQ, la semaine dernière, pour jeter les bases du prochain plan de mobilisation en vue des négociations nationales qui débiteront l'automne prochain. Des représentants de tous les syndicats locaux étaient présents pour apporter de l'eau au moulin. Les responsables de l'action-mobilisation (RAM) sont des gens d'action et de terrain : l'enthousiasme et la fébrilité en vue des opérations à venir étaient palpables ! Notre message devra être clair, notre contenu dynamique et notre thème original afin que les élus passent enfin de la parole aux actes. Le personnel de l'éducation est prêt pour un changement, maintenant.

Sandra Boudreau
Coordonnatrice

Consultations

NÉGOCIATION NATIONALE 2020

Les étapes menant à la négociation nationale 2020 sont bel et bien entamées !

C'est maintenant le temps de vous prononcer pour définir et prioriser les demandes syndicales sectorielles.

Pour le personnel enseignant, comme par les années passées, un cahier de consultation papier a été remis aux personnes déléguées, lequel pourra être rempli collectivement dans vos milieux.

Mais à la demande générale et de façon à joindre le plus de membres possible, nous vous invitons aussi à remplir individuellement la version électronique de la consultation.

Pour le personnel de soutien, le document de consultation est aussi disponible en version électronique.

Vous trouverez, dans les deux cas, les liens menant aux deux sondages sur notre site Internet à syndicatchamplain.com

Nouveauté : Facebook Live sur les consultations !

Vous aimeriez avoir des explications sur le contexte de la consultation ? Vous avez des questions à poser à propos de certains éléments ? Inscrivez le lundi 1^{er} avril 2019 à votre agenda !

Le président du Syndicat, Éric Gingras, sera disponible via Facebook Live pour répondre à vos questions sur la négociation, le contexte, les enjeux et les documents. Vous pourrez remplir le sondage en ligne en même temps !

Aide-mémoire

Lundi 1^{er} avril, rendez-vous sur notre page Facebook (@syndicatchamplain)

Personnel enseignant : 18 h 30

Personnel de soutien : 19 h 30

Préparez vos questions, c'est le moment de les poser !

Concours - personnel de soutien

Une reconnaissance bien méritée !

Cette année, nous faisons relâche du souper à la cabane à sucre. Mais nous tenons tout de même à souligner le travail extraordinaire et essentiel que vous accomplissez dans les milieux, notamment votre participation aux divers comités, votre souci de comprendre et de faire appliquer les clauses de la convention collective, l'accueil chaleureux que vous faites aux nouveaux membres, etc. Pour toutes ces raisons et tellement d'autres encore, nous vous disons « Merci ! ».

Nous vous invitons donc à participer en grand nombre au tirage de cartes-cadeaux de la Forfaiterie. Vous courez la chance de remporter un prix d'une valeur pouvant aller jusqu'à 500 \$!



Vous avez jusqu'au 2 avril 2019 pour vous inscrire. Le tirage aura lieu le 3 avril, nous publierons le nom des gagnants sur nos réseaux sociaux. Le concours est réservé aux membres du personnel de soutien de la section des Patriotes.

Inscrivez-vous à syndicatchamplain.com, sous l'onglet « Inscriptions ».

Bonne chance !

La pièce manquante

Le billet de Mireille



Ceci n'est pas le titre d'un *thriller* ni celui d'un livre à saveur psychologique. Loin de là ! C'est plutôt le thème d'une importante campagne afin que soit instauré au Québec un régime public et universel d'assurance médicaments.

La campagne, en fait, agit sur deux fronts. D'abord, sur la scène fédérale, pour éviter que le gouvernement Trudeau opte pour le modèle québécois d'un régime hybride d'assurance médicaments. Ensuite, et surtout, sur la scène québécoise, pour convaincre le gouvernement Legault de mettre en place un régime public et universel.

« Une étude menée par le directeur parlementaire du budget (DPB) (au fédéral) révèle que les dépenses québécoises en médicaments prescrits et en produits pharmaceutiques payés par les particuliers, incluant les primes pour les assurances privées, étaient, en 2015, 30 % plus élevées (1 495 dollars) que la moyenne canadienne (1 135 dollars).

En 2015, les dépenses en médicaments sur ordonnance par habitant au Canada (1 012 dollars) étaient les plus élevées des 29 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), après les États-Unis et la Suisse; elles étaient environ 35 % plus élevées que la moyenne des pays de l'OCDE (709 dollars) », nous

indique le document produit par la CSQ, *Assurance médicaments : vers un régime public et universel*.

Difficile d'avaler la pilule quand on prend connaissance de ces données... Surtout quand nos primes d'assurances ne cessent d'augmenter ! Voilà pourquoi la CSQ, la FTQ et la CSN font front commun au sein de la Coalition Solidarité Santé pour la campagne *La pièce manquante*.

Pourquoi on paye autant ? « Dans le régime hybride, il y a plusieurs payeurs : le public, les régimes privés d'assurance médicaments et les particuliers. Ce système multipayeur augmente les coûts d'administration et réduit le pouvoir d'achat et de négociation sur le marché pharmaceutique. Ce faisant, le prix des médicaments [au Québec] est parmi les plus élevés de l'OCDE ». Voilà un exemple des informations que vous retrouverez sur le site Internet de la campagne.

Certains diront peut-être qu'un système public et universel ne permettrait d'économiser que des *peanuts*. Attention ! On parle ici d'économies qui se situeraient entre 1 et 3 milliards de dollars, seulement pour le Québec. De puissants lobbys tenteront d'influencer

les gouvernements, tant fédéral que provincial. La CSQ nous apprend d'ailleurs, dans son document, que « Le lobby pharmaceutique américain a même demandé que le Canada soit placé sur la "liste de surveillance prioritaire" du Bureau du représentant américain au commerce ».



Ensemble, la CSQ, la FTQ et la CSN, nous représentons plus d'un million de membres à la grandeur du Québec. Sont aussi invitées à participer à cette campagne toutes les organisations syndicales et citoyennes.

Les élections fédérales arrivent à grands pas. Agir ensemble, c'est le pouvoir que nous avons.

Visiter le www.assurancemedicaments.lacsq.org et joignez-vous au mouvement !

Mireille Proulx
Coordonnatrice



**Service unique,
protections adaptées**
L'assurance pensée pour les
membres de la CSQ



**Demandez une soumission et voyez ce
que La Personnelle peut faire pour vous**

1 888 476-8737

csq.lapersonnelle.com

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc.
Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

Les
protections
RésAut 
Centrale des syndicats
du Québec
Assurances auto, habitation et entreprise

Assureur choisi par la CSQ


laPersonnelle
Tarifs de groupe. Service unique.

Eh mon pote, fais attention ! (suite)

modèle de conduite, bien qu'il puisse y avoir un bémol pour certains emplois en formation professionnelle pour lesquels la consommation de cannabis présente des risques plus élevés.

« La difficulté avec le cannabis réside dans l'impossibilité d'établir une norme unique quant au niveau de tétrahydrocannabinol (THC) à ne pas dépasser chez une personne donnée », nous apprend encore le document de la CSQ. De fait, selon la consommation d'une personne et la fréquence de cette consommation, la présence de THC dans le sang ou dans l'urine peut être détectée jusqu'à 48 heures plus tard, alors que

Collecte des attaches à pain et des goupilles

La prochaine collecte se fera lors de la livraison du courrier syndical du jeudi 25 avril pour Saint-Hubert et du vendredi 26 avril pour Valleyfield.

Vous avez une ou plusieurs boîtes de la grosseur d'une caisse de papier pleines d'attaches et de goupilles dans votre établissement ? Pour que nos livreurs les ramassent, vous devez remplir le formulaire électronique sur notre site à syndicatchamplain.com, sous l'onglet « Inscriptions ».

Elles seront ensuite remises à la Fondation Clermont Bonnenfant et recyclées pour financer l'achat de fauteuils roulants offerts gratuitement aux plus démunis.

Merci pour votre contribution !

Le saviez-vous ?

Depuis 1992, plus de 340 fauteuils roulants ont été offerts par la Fondation grâce à la collecte de divers objets recyclables.

chez d'autres, on parlera en termes de jours, voire de mois. Toutefois, « l'effet sur les capacités de l'individu, lui, durerait au plus quelques heures. »

La possession et la consommation sur les lieux de travail

« L'article 8 de la *Loi encadrant le cannabis* interdit la possession de cette substance dans plusieurs lieux, qui constituent pour nos membres des lieux de travail, par exemple les services de garde et les établissements d'enseignement, du préscolaire au collégial. » Pouvons-nous fumer au travail, en dehors des heures de travail ? L'article 12, quant à lui, précise les lieux fermés où il est interdit de fumer du cannabis; les écoles et les centres en font, évidemment, partie.

La consommation affichée sur les réseaux sociaux

On ne retrouve rien à ce propos dans la Loi. Par contre, en toute logique, il en va « de l'obligation de loyauté de la personne salariée et de son obligation de ne pas nuire à la réputation de son employeur. Tout sera donc affaire de circonstances, de contexte et de fréquence de publications. Par exemple, il sera certainement problématique qu'un enseignant de 6^e année s'affiche, à

plusieurs reprises au cours d'une même semaine, en train de consommer du cannabis. Or, il serait tout aussi problématique, à notre avis, s'il s'affichait ainsi en train de consommer de l'alcool. »

Ainsi donc, sur les réseaux sociaux, en tout temps, il vaut mieux en mettre moins que trop... Il est également clair, à la lecture de toutes les restrictions prescrites par la Loi, qu'il vaut mieux fumer à l'intérieur de sa résidence.

Mireille Proulx
Coordonnatrice

Image: 123rf / macrovector

